

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 2117)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 21

présenté par
M. Kasbarian

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Au titre, substituer aux mots :

« interdire l'importation en France de produits agricoles et denrées alimentaires contenant de l'acétamipride et à maintenir »

le mot :

« conforter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à modifier le titre de la proposition de loi afin de le rendre conforme à son véritable objet et d'éviter toute présentation trompeuse de son contenu réel.